



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 33419

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prise en charge, par l'assurance maladie, des soins nécessaires pour aider nos concitoyens souffrant de fente palatine. En effet, cette affection nécessite souvent de mettre des implants dentaires qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Or il est aujourd'hui avéré que la préservation de l'appareil dentaire, et *a fortiori* sa reconstitution, lorsque celui-ci est défaillant, est un élément essentiel d'une politique de santé publique, eu égard aux multiples incidences que peut avoir un mauvais état de la dentition sur l'état général d'un individu, avec l'apparition ou, à tout le moins l'aggravation de pathologies diverses, parfois lourdes, à la prise en charge longue et coûteuse, tant au niveau des soins proprement dits que des arrêts maladies, voire des incapacités - temporaires ou définitives - qu'elles peuvent justifier. C'est la raison pour laquelle il lui demande si elle entend, à court terme, agir pour une meilleure prise en charge des soins bucco-dentaires, notamment pour les personnes atteintes de fente palatine.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33419

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8976

Question retirée le : 14 avril 2009 (Retrait pour cause de question identique)